

Cloutier, Caroline (BAPE)

De: plegendre@ville.montreal.qc.ca
Envoyé: 1 septembre 2016 10:30
À: Cloutier, Caroline (BAPE)
Cc: davidtherrien@ville.montreal.qc.ca; imorin@ville.montreal.qc.ca;
virginie.gauvin@ville.montreal.qc.ca
Objet: Audiences publiques sur le projet de REM; Document à déposer relativement au parc de l'Anse-à-l'Orme.

Madame Caroline Cloutier
Coordonnatrice de commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Madame,

Lors de la séance du BAPE tenue le 31 août 2016, la commission nous a demandé de déposer un plan de conservation du parc de l'Anse-à-l'Orme. Voici la réponse que nous formulons à l'égard de cette demande:

Le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme est un parc qui relève de la compétence de l'Agglomération de Montréal. Ce parc régional, qui fut créé dans les années 1980 à l'époque de la Communauté urbaine de Montréal, comprend aujourd'hui plusieurs terrains à caractère naturel situés en bordure de la rivière à l'Orme. Hormis une toute petite partie du parc qui est localisée sur les berges du lac des Deux Montagnes, ce parc-nature n'est pas aménagé pour recevoir des visiteurs. Il n'existe pas de plan de conservation spécifique pour ce parc-nature.

Toutefois, nous voudrions souligner que le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme est inclus dans ce qui s'appelle l'Écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme. Créé en 2004 au moment de l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Montréal, cet écoterritoire est reconnu au schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal et au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Deux autres écoterritoires sont aussi touchés par le tracé du REM, soit l'Écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand et l'Écoterritoire des rapides du Cheval Blanc.


Les écoterritoires sont des zones à l'intérieur desquelles se retrouve une concentration de milieux naturels d'intérêt, notamment des parcs-nature et d'autres terrains qui sont voués à la conservation. Des actions de conservation sont menées par la Ville de Montréal pour agrandir et consolider les aires protégées à l'intérieur des écoterritoires. Des objectifs de conservation ont été déterminés pour chacun de ces écoterritoires. Précisons que la délimitation des écoterritoires et leurs objectifs de conservation sont décrits dans le schéma d'aménagement de l'agglomération qui a déjà été déposé par la Ville de Montréal à cette commission du BAPE (voir entre autres à la page 81 du schéma d'aménagement la carte #15 intitulée: Territoires d'intérêt écologique).

Pour obtenir de plus amples informations sur les trois écoterritoires mentionnés ci-dessus, on pourra aussi consulter le lien suivant qui donne accès à une page internet du Service des grands parcs et du verdissement:

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,105171573&_dad=portal&_schema=PORTAL

Merci de votre collaboration.

Pierre Legendre
Conseiller en aménagement

Montréal 
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
Division stratégies, programmes et politiques
Section développement et partenariat

Pav. Duke, 4^e étage
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Téléphone: 514 872-8658
Cellulaire: 514 686-7215

Courriel : plegendre@ville.montreal.qc.ca
<http://ville.montreal.qc.ca/grandsparcs>

----- Transféré par Pierre LEGENDRE/MONTREAL le 2016-09-01 09:05 -----

De : <Caroline.Cloutier@bape.gouv.qc.ca>
A : <davidtherrien@ville.montreal.qc.ca>,
Cc : <imorin@ville.montreal.qc.ca>, <plegendre@ville.montreal.qc.ca>
Date : 2016-08-31 18:49
Objet : RE: TR: Document à déposer

Parfait.

Je vous en remercie.

Bonne soirée !

Caroline Cloutier
Coordonnatrice de commission

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447 poste 432
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
caroline.cloutier@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

De : davidtherrien@ville.montreal.qc.ca <davidtherrien@ville.montreal.qc.ca>
Envoyé : 31 août 2016 18:27
À : Cloutier, Caroline (BAPE)
Cc : imorin@ville.montreal.qc.ca; plegendre@ville.montreal.qc.ca
Objet : RE: TR: Document à déposer

Bonjour,

Nous allons faire la recherche et vous revenir sur ce point rapidement.

Salutations

David Therrien, ing., PMP
Ingénieur – Chef d'équipe

Division Développement des transports

Direction des transports

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

801, rue Brennan, 6e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

T. 514 872-7092

Cell. 514 458-4183

@ davidtherrien@ville.montreal.qc.ca

De : <Caroline.Cloutier@bape.gouv.qc.ca>

A : <davidtherrien@ville.montreal.qc.ca>,

Date : 2016-08-31 14:12

Objet : TR: Document à déposer

Bonjour M. Therrien,

Dans la liste des documents à déposer, nous avons demandé à la ville de Sainte-Anne-De-Bellevue le plan de conservation du Parc de l'Anse-à-l'Orme.

Finalement, la ville nous a répondu que ce parc nature est sous la juridiction de l'Agglomération de Montréal et non sous la juridiction de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Est-ce que vous pensez que vous pourrez me remettre ce document bientôt ?

Merci et bonne fin d'audience !